



Postes d'administrateurs et administratrices au sein du conseil d'administration de Québec Snowboard

Conformément à ses règlements, l'Association Québec Snowboard est à pourvoir lors de son prochain AGA, qui sera tenu le 25 novembre prochain, quatre (4) postes d'administrateurs / administratrices pour siéger à son conseil d'administration. Les personnes élues se joindront aux trois (3) administrateur / administratrices qui demeureront en poste pour la prochaine saison.

Présentation de l'organisme : L'Association Québec Snowboard (AQS) est une organisation sans but lucratif (OBNL) dont la mission est d'initier, développer et propulser les athlètes de toutes les disciplines de snowboard vers l'excellence. L'AQS est la seule fédération sportive de snowboard reconnue au Québec par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur et fait partie des 67 fédérations sportives reconnues au Québec.

Description du mandat : Le mandat, d'une durée de deux ans (deux AGA) accueillera le candidat ou la candidate élue à siéger sur le conseil d'administration de la Fédération. La personne élue devra voir au respect et développement des orientations stratégiques mises de l'avant par le plan stratégique de la Fédération.

Parallèlement et fondé sur son expertise, le candidat ou la candidate élue pourrait avoir pour mission, un support offert à différents comités et dossiers nécessaires à l'accomplissement de son développement et le respect de la mission de la Fédération.

Profils recherchés et compétences : Nous souhaitons des personnes qui désirent s'impliquer dans le développement du snowboard au Québec et possédant idéalement une ou plusieurs des expertises suivantes :

- *Marketing, communication ou partenariats corporatifs, philanthropie*
- *Juridique, politiques sportives ou gestion des risques*
- *Gouvernance, conformité et planification stratégique*
- *Finance, comptabilité, audit*

Une attention particulière sera portée à la parité hommes-femmes, à la diversité et à la complémentarité des compétences.

Conditions d'éligibilité : Afin d'être éligible à l'une des fonctions d'administratrice ou d'administrateur au Conseil d'administration, la personne doit être majeure, membre de l'Association et avoir sa résidence principale au Québec; ne pas être en faillite ou en cession de biens ; ne pas avoir d'interdiction au sens du Code civil et du Code criminel ; autoriser une enquête sur ses antécédents judiciaires. La perte de l'une de ces qualités en cours de mandat entraîne la destitution automatique de cette administratrice ou cet administrateur.

Toute personne voulant se présenter au conseil d'administration ne peut posséder aucun lien financier avec l'Association, que ce soit elle-même, des membres de sa famille ou une compagnie avec laquelle elle serait impliquée, notamment, mais sans s'y limiter, à titre d'employé, d'administratrice, d'administrateur ou d'actionnaire. Aucun administrateur ou administratrice, ni aucun membre de sa famille immédiate, ne peut être propriétaire, employé, actionnaire, administrateur ou détenir un lien financier avec une entreprise privée ou un OBNL possédant un lien d'affaires significatif ou continu avec l'Association, afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel, potentiel ou apparent.

Dépôt de candidature : La personne intéressée doit faire parvenir une courte biographie ou CV (max. 1 page), une lettre d'intérêt (max. 1 page) ainsi qu'une photo de profil au courriel dq@quebecsnowboard.ca

Date limite : 10 novembre 2026 soit 15 jours avant l'AGA [selon art. 3.5]

Les candidatures admissibles seront présentées aux membres lors de l'AGA.

Pour toute question concernant les rôles et responsabilités ou le processus électoral :

 dq@quebecsnowboard.ca |  www.quebecsnowboard.ca